



Liberté Égalité Fraternité

> Bureau de la réglementation et de la citoyenneté Section élections

Strasbourg, le

22 FEV. 2024

# ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

> La préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

# ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

<u>Article 2:</u> Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète

Pour la Préfète et par dé égation Le Secrétaire General

Mathieu DUHAMEL

## **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau de la réglementation et de la citoyenneté Section élections 5 place de la République 67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer Direction des libertés publiques et des affaires juridiques Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former <u>un recours contentieux</u> par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg 31 avenue de la Paix 67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

# COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal Suppléant éventuel	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département Suppléant éventuel	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président Suppléant éventuel
Saverne	Saverne	Monsieur Sébastien JACQUIN Monsieur Eric BAUER	Madame Peggy BACH-THOMANN Madame Kathia HUBER	Madame Audrey HITZ Madame Jessica KRESS
Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Emilie BERTRAND	Monsieur Dominique HERRMANN	Monsieur Christian RIOTTE
Saverne	Strasbourg	Monsieur Nicolas SPEICH Monsieur Toni MATHIS	Monsieur Armand ROOS	Monsieur André HAMMANN
Saverne	Saverne	Monsieur Marc DEAL Monsieur Daniel KNOBLOCH	Madame Chantal TELLIER	Madame Marie-Anne DOSSMANN
Saverne	Saverne	Monsieur François METZGER Madame Marie-Claude FALENTIN HOCH	Madame Florence LORANG Monsieur Giuseppe EMANUELE	Madame Sharon WEISE Monsieur Francis GREIB
Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Gaël WALTSBURGER Madame Joëlle DOLT	Madame Pia BUCHER Monsieur David THIVET	Monsieur René HEINRICH Monsieur Louis JEHL
Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Madame Catherine TIMMEL	Monsieur Gérard MOTZ	Madame Jacqueline BALL
Saverne	Saverne	Monsieur Stéphane MOSER Monsieur Martial WAGNER	Madame Sylvia GAUPP née BENEDUM Monsieur Jean-Paul KRIEGER	Monsieur Emile EULERT Madame Astrid LEHMANN
Molsheim	Saverne	Madame Valérie VAUTRIN Madame Françoise HAUSS	Monsieur Willy VIOLA Madame Isabelle WAGNER	Madame Sylvie MUNCH
Saverne	Saverne	Monsieur Jean-Marc MASSERAN	Madame Nathalie HERNANDEZ	Monsieur Patrick BACHMANN
Molsheim	Saverne	Madame Mélanie FARNER Madame Stéphanie CHRISTMANN	Monsieur Ernest SCHIMBERLÉ Monsieur Charles MUTZIG	Madame Eléonore SCHUTZ Monsieur André FALCK
Molsheim	Saverne	Monsieur Marc HOERNEL Madame Blandine HIEGEL	Madame Bernadette MACHET	Monsieur Jean-Claude CASNER
Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Jérôme MAIER Monsieur Marc FELTEN	Monsieur Christian LEIBEL	Madame Laurence BOHN
Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL Madame Tania LAZARUS	Madame Béatrice STEINER	Madame Marie SENN
Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Madame Martine VERDIER	Madame Eliane SCHMITT	Monsieur Jean-Claude SEYLLER
Molsheim	Saverne	Madame Sabrina ROCHEL Madame Nadine DA COSTA	Monsieur Justin SCHNEIDER Madame Aurélie GOSLIN	Madame Pascale HAUSCHKA Madame Véronique WEILBACHER